



Bonjour,

On espère que comme cet escargot vous dévorerez notre feuille de chou avec délice et... lentement !

Bonne lecture.

ASSEMBLEE GENERALE DE BEED

LE 5 JUILLET A 19H

à Saint-Etienne-de-Serre, à La Céline (Hameau du Fival).

Elle sera précédée d'une promenade, départ 17H30 depuis le Temple du Fival et suivie d'un apéritif-buffet..

ON VOUS ATTEND !



QUE VIVONS-NOUS ? PROTECTION DE LA NATURE : RÉTROPÉDALAGE ET GRAND BOND EN ARRIÈRE

La **Convention citoyenne** pour le climat ? Prometteuse a-t-on dit, mais des espoirs finalement douchés.

La **planification écologique** ? Constamment repoussée dans une nouvelle course de lenteur. L'annonce de 30 % d'aires marines protégées ? Aujourd'hui la proportion des eaux nationales réellement protégées, avec un impact effectif sur la biodiversité, ne s'élève qu'à 1,6 %.

Pollution plastique ? Des exemptions sans fin, qui sont autant de régressions.

Plus récemment, en matière d'agriculture : tout pour l'agro-industrie et un gros lot de reculs environnementaux.

L'**élevage industriel** favorisé avec prime à l'agrandissement. Précisions : au-delà d'une certaine taille, un élevage industriel est tenu de passer par une évaluation environnementale. Aujourd'hui, les élevages de volaille sont évalués dès 40 000 emplacements, le seuil serait désormais plus que doublé, à 85 000 places ; de même pour les porcs, de 2 000 à 3 000 et de 750 à 900 pour les truies. La concentration des déjections d'autant d'animaux, on le sait, pollue les captages d'eau, pour ne rien dire des algues vertes et de la souffrance animale.

L'irrigation à tout-va : les projets de **méga-bassines** doivent très souvent obtenir une autorisation de destruction d'espèces protégées. Il faut donc démontrer qu'il y a une « raison impérative d'intérêt public majeur ». Le projet gouvernemental d'élever l'agriculture au rang « d'intérêt général majeur » permettrait de remplir automatiquement cette condition.

Les **haies** moins protégées sous prétexte de simplification réglementaire.

Les **zones humides** ignorées, alors qu'elles abritent une biodiversité particulière, sont des puits de carbone et des zones tampon qui régulent la circulation de l'eau.

On pourrait continuer longtemps cet « inventaire à l'après-vert ».

L'unanimité vert apparent vole en éclats, la chasse aux éco-terroristes, aux éco-fanatiques, est ouverte.

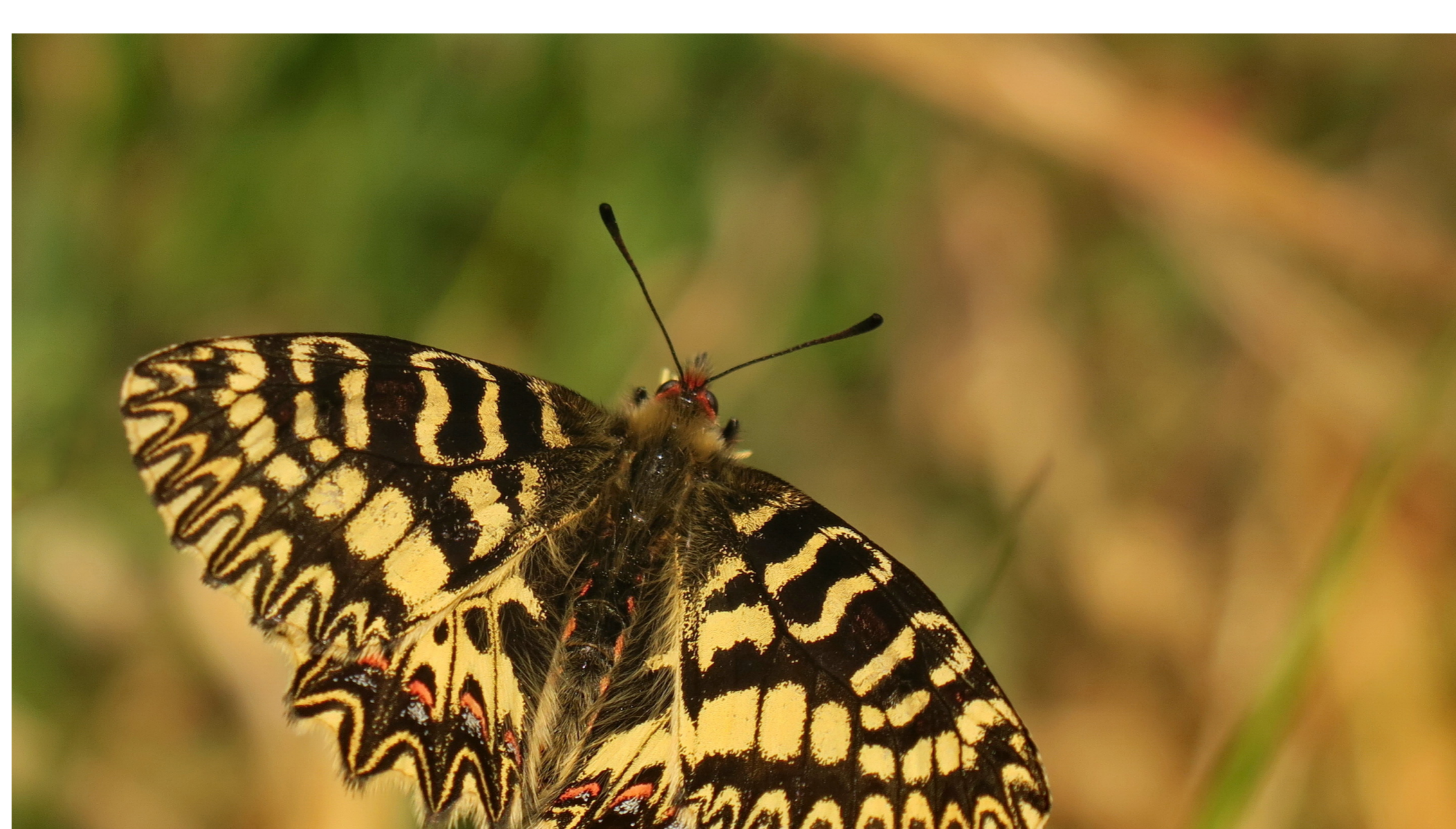
Cerises empoisonnées sur le gâteau : pour faciliter le passage en force de projets pour le moins discutables tous les moyens sont bons : éviter les études d'impact, les débats et les concertations et rendre difficile la contestation. En cas de recours, par exemple contre des méga-bassines, le gouvernement veut supprimer un échelon juridique et les dossiers, comme pour les projets éoliens, iront donc directement en Cour administrative d'appel. Et si on veut contester, ce sera au Conseil d'État, avec des avocats qui coûtent évidemment plus cher.

A ce renchérissement du coût de l'accès à la justice il faut ajouter les interpellations brutales et les gardes à vue interminables, avec les **moyens disproportionnés de l'antiterrorisme**.

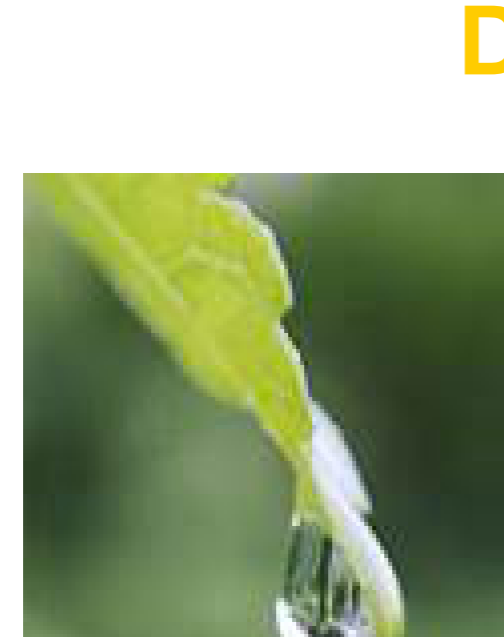
En opposant les agriculteurs aux écologistes on espère faire d'une pierre deux coups : donner l'impression de répondre aux attentes du monde agricole mais aussi attaquer les personnes hostiles à la destruction de notre environnement . Les offrant à la vindicte des agriculteurs qui, pour beaucoup, n'arrivent plus à vivre de leur travail, le gouvernement peut tranquillement désavouer les oppositions environnementales. Certaines de leurs revendications mettent certes en danger le libre-échange, l'agro-industrie et l'industrie tout court (agro-voltaïsme, méthanisation). Ces mouvements exigent à juste titre que soit prise en considération la biodiversité et non la seule recherche du profit prônée par un modèle extractiviste qui ruine les vivants, les ressources et le climat.

Une manœuvre qui tombe bien pour l'agriculture industrielle mais ne résout rien pour les petits agriculteurs, ceux-là mêmes qui, en Ardèche, devraient pouvoir vivre dignement en remplissant cette fonction si fondamentale : nous nourrir.

L'utilisation de ces moyens disproportionnés vise-t-elle à dissuader et intimider les militants, à faire peur à toute une génération d'écologistes ? La réponse est en trois lettres et commence par... «O».



DES INFOS, DES BALADES...



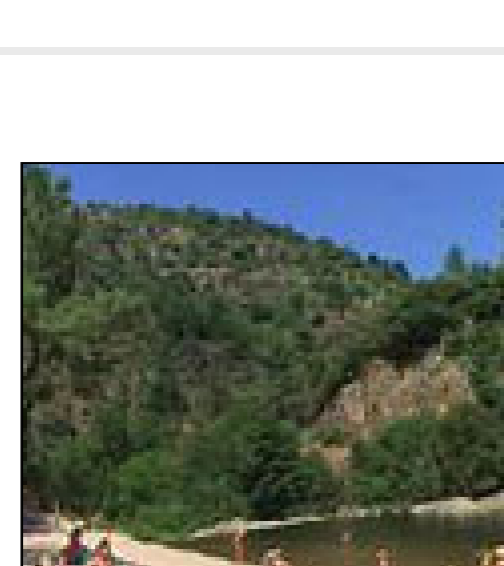
BEED sera présent les 8 et 9 juin 2024

aux **3 JOURS DE L'EAU DU PAYS DE VERNOUX**

Tout en suivant est téléchargeable

[en suivant ce lien](#)

BEED proposera une sortie le 9 à 10H.



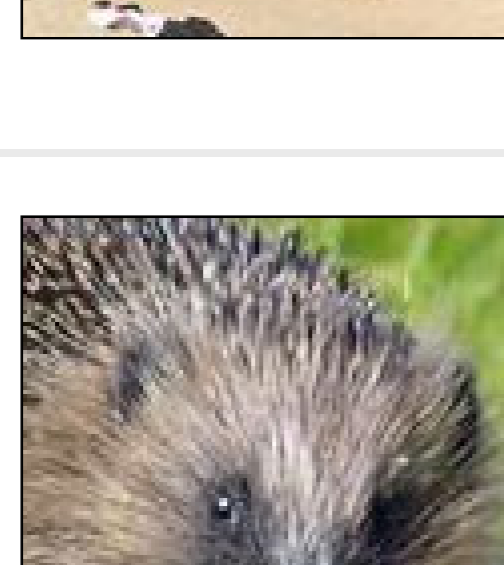
Nous serons aussi présents à

L'INAUGURATION DE LA PLAGE DE FONTUGNE

qui aura lieu le samedi 15 juin 2024.

BEED animera deux ateliers :

10h30- 12h30 et 14h-16h



Et nous serons également présents à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FRAPNA,

à laquelle BEED est affiliée, le 1er juin à 17h

au centre culturel de Saint-Sernin.

[Voir le site de la Frapna](#)

Vous souhaitez renouveler votre adhésion à BEED,
écrivez-nous sur papier libre ou téléchargez le **bulletin disponible ICI**



ET POUR LE PLAISIR DES YEUX, L'APOLLON